

AVIS D'ATTRIBUTION
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC –
MINI GOLF DE MAGNEUX COMMELLE VERNAY

Mini-Golf Club Roannais (MGCR)

Type de procédure : Procédure amiable en vue de la délivrance d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. Absence de mise en concurrence.

Motifs :

- . Absence d'activité économique de l'occupant.
- . Caractéristiques particulières et techniques de l'équipement

Site :

Mini-Golf de Magneux situé lieu-dit Goutte Fronde dans la parcelle cadastrée C 1072 (emprise au sol du Mini-Golf de 1150 m²) 42120 COMMELLE VERNAY.

Objet de l'occupation du site : pratique de l'activité mini-Golf avec possibilité d'organisation de compétitions

Durée de l'occupation du site : Trois (3) ans à compter du 1^{er} juin 2019 jusqu'au 31 mai 2022

Occupation confiée à titre exclusif à :

Mini-Golf Club Roannais (MGCR) association déclarée à Roanne sous le numéro W691056967 ayant son siège social, 376, route Magneux 42120 COMMELLE VERNAY.

Fait à Roanne le 28 mai 2019.

Mise en ligne sur le site internet de Roannais Agglomération du 5 juin 2019 au 4 juillet 2019.